

Réunion des membres fondateurs MLC DIJON

Compte rendu du jeudi 6 octobre 2016

Présents : Christelle Faieta – Jacques Blary – Fiona Bouvet Agnelli – Véronique Cardinal

Excusés : Valérie Auguste – Jennifer Drouillet – Benjamin Leger - Thierry Deiller – Mina Lacolonge

Absents : Maxime Tissier

Ordre du jour :

- Validation des statuts et vote du COPIL
 - Discussion sur le budget
 - Présentation du site web
 - Sollicitation des personnes ressources
 - Informations sur les évènements et questions diverses
-

1) Validation des statuts

Le point qui reste à éclaircir est le nombre de co-présidents pour l'association (2 ou plus). Pour la communication, c'est mieux si une seule personne représente l'association. Un des co-présidents peut être chargé des relations publiques. Il est proposé que chaque co-président ait un rôle défini. Pour faciliter les prises de décisions, c'est plus facile les co-présidents sont en nombre impair.

Il est proposé les rôles suivants pour les co-présidents (ce qui n'empêche pas un partage des responsabilités) :

- Développement/partenariat
- Stratégie interne
- Evènementiel/communication
- Budget/trésorerie
- Administratif

Etant donné le nombre d'absents, cette proposition n'est pas validée et le vote des co-présidents n'est pas réalisé. Une consultation et un vote des membres fondateurs sera faite par mail pour permettre de déposer les statuts rapidement et de pouvoir ouvrir un compte à la banque.

2) Discussion sur le budget

Le tarif des adhésions est discuté. Il est proposé que l'on puisse s'inscrire à l'association en ligne via pay plug. Ce plugin étant payant, il conditionne le tarif de l'adhésion. Il est proposé qu'une adhésion pour un particulier soit de 7 euros, avec éventuellement une réduction pour les étudiants, chômeurs etc... La question qui se pose est : est-ce que l'on prend des adhésions pour 2016, sachant qu'il reste deux mois, ou faut-il plutôt prendre des dons et redemander une adhésion en 2017 ?

Les soirées du 28 octobre et du 8 novembre étant l'occasion de récolter des dons ou des adhésions, il faut que nous ayons un compte bancaire ouvert pour ces dates. Christelle se charge de faire les démarches auprès du crédit coopératif ou de la Nef.

Jacques signale aussi que l'assurance doit plutôt être prévue à 300 €.

3) Présentation du site

Jacques et Christelle présentent le site sur lequel ils ont travaillé. Jacques propose de le mettre en ligne sur une adresse temporaire.

Il est aussi proposé de créer un groupe communication qui s'occupera de la presse, de l'évènementiel et de la page Facebook et de Gmail. Christelle, Jacques et Fiona se proposent pour en faire partie.

4) Sollicitation des personnes ressources

La charge de travail augmentant pour l'association, il est proposé de solliciter rapidement les personnes ressources. Un mail sera envoyé avec un formulaire à remplir qui demandera ce que les personnes ressources sont prêtes à donner à l'association (soutien pour l'évènementiel, pour l'informatique...). Il sera aussi proposé aux personnes le souhaitant de faire la formation du we du 28 novembre. Ils devront donner une réponse avant le 15 octobre.

5) Informations diverses

Des flyers seront distribués sur le marché samedi 8 octobre.

La ruche qui dit Oui de la Maladière propose également que nous fassions un stand quand ils distribuent leurs paniers. Ils proposent le 16 novembre de 17h30 à 19h30.

Christelle rencontre le cinéma Eldorado le mardi 11 octobre à 14h30.

Le Rézo Fêt'art propose que nous soyons présents lors de leur évènement du 8-9 octobre. Véronique sera présente.

Prochain réunion :

jeudi 20 octobre à 19h

Chez Jacques, place de la liberté.

Ordre du jour

Budget et tarifs pro/particuliers

Bulletins d'adhésion

Critères d'examen de l'adhésion des professionnels